

PÉTITION AU CONSEIL D'ETAT
SAUVONS UN ESPACE VERT AUX DÉLICES

Les soussignés demandent :

- La conservation de l'école (bâtiment F228) et de la maison voisine (F66), la conservation de l'intégrité des parcelles (n°1860+6783+1430) et de leur arborisation.
- L'inscription de l'école et de la maison voisine à l'inventaire du patrimoine et des sites.
- L'établissement d'un *plan de site* sur les parcelles sus-mentionnées.

Si vous voulez devenir membres l'ASPeD* (Association Sauvons les Petits-Délices) cochez ici ↓

NOM	PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE	X

ASPeD – Association Sauvons les Petits-Délices
C/o Florance PLOJOUX
7 rue Madame-De-Staël
1201 Genève

Ville de Genève Secrétariat du Conseil municipal
R 28 AVR. 2010
Avec par.
Copies

RECOMMANDÉE

Conseil Municipal de la Ville de Genève
Madame Vera FIGUREK, Présidente
Palais Eynard - 4, rue de la Croix-Rouge
1204 Genève

Genève, le 24 avril 2010

Pétition « Sauvons un espace vert aux Délices »

Madame la Présidente,

Par la présente nous prenons la liberté de vous envoyer la copie d'un courrier adressé au Conseil d'État du canton de Genève, concernant une pétition de notre association. Comme vous pourrez le constater, il s'agit d'un projet de surdensification de notre quartier auquel nous nous opposons.

Nous souhaiterions connaître votre avis sur la possibilité d'être auditionnés par la Commission des Pétitions de votre Conseil.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions, Madame la Présidente, d'agréer nos salutations distinguées.



Florance PLOJOUX (Présidente)

Annexe : Copie de notre courrier adressé au Conseil d'État et
copies des feuilles de pétitions (2600 signatures)

ASPeD – Association Sauvons les Petits-Délices
C/o Florance PLOJOUX (présidente)
7 rue Madame-De-Staël | 1201 Genève

Chancellerie d'État
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case Postale 3964
1211 Genève 3

Genève, le 24 avril 2010

Pétition « Sauvons un espace vert aux Délices »

Mesdames, Messieurs les Conseillers et Conseillers d'État,

L'État de Genève, associé à un propriétaire privé, a déposé une demande de démolition de deux maisons situées dans le quartier des Délices face à l'Institut Voltaire (FAO 7.11. 2008). En parallèle, il a été déposé une demande préalable de construction d'une imposante barre de trois immeubles (15 m. à la corniche, rez + 4 étages + attique). Le DCTI a accepté ces demandes en date du 13 janvier 2010.

Ces deux maisons et leur jardin offrent une poche de verdure et constituent un poumon vert non négligeable dans un quartier déjà très dense. Cette arborisation participe à la qualité de vie de ce quartier. L'une des deux maisons abrite une petite école privée, l'école Farny, qui existe depuis 1925. Ses locaux sont loués à l'État depuis 1956. C'est un lieu de vie intellectuelle, sociale et humaine, où les enfants apprennent à être et à faire. De plus, l'école apporte une présence chaleureuse à un quartier qui a connu récemment des problèmes liés au trafic de drogue. Elle scolarise annuellement cinquante enfants de 6 à 12 ans.

En outre, ce site historique demande une attention particulière. En effet avec l'Institut Voltaire, ces deux villas constituent un ensemble représentatif du patrimoine urbain du XVIII et XIXème siècle. Un préavis défavorable à la démolition de ces deux villas a été émis par le Service des Monuments et des Sites. « (...) pour des raisons environnementales (importante valeur de dégagement pour l'ensemble classé des Délices de Voltaire) et urbanistiques, il se prononce défavorablement à la demande de démolition. » (Préavis du SMS du 25 mai 2009).

L'urgence nécessaire de logements à Genève ne doit pas permettre de construire, n'importe quoi, n'importe où, n'importe comment. La densité actuelle de logements dans notre quartier est forte mais équilibrée. Le projet d'immeubles sur le site des « Petits-Délices » comprendra une trentaine d'appartements. L'exploitation maximum des gabarits légaux conduira à dégrader l'habitabilité non seulement des logements voisins, mais également des logements projetés. Pour 80% des nouveaux logements, les dégagements visuels seront réduits à 12 m. sur la rue Samuel-Constant et 16 m. sur cour et leur ensoleillement en hiver sera nul. De plus les immeubles environnants sont susceptibles d'être surélevés (Loi 10088). D'où une augmentation de la densité et la péjoration des caractéristiques liées la question énergétique (panneaux solaires, énergie passive etc.). Sans compter que les logements du périmètre subiraient à leur tour d'importantes nuisances.

Au cours de la procédure d'instruction des dossiers, les habitants du quartier se sont manifestés à la Police des constructions du DCTI pour faire part des remarques et des questions soulevées par ce projet, et cette démarche est restée sans réponse (Lettre du 5 décembre 2008). D'autre part, le Conseil Administratif de la Ville de Genève a demandé aux requérants de consulter les habitants du quartier et cette demande est restée également lettre morte.

Etant donné la valeur historique des bâtiments concernés, l'espace vert de leurs jardins et l'indigne augmentation de la densité que représente le projet, les pétitionnaires soussignés demandent au Conseil d'État:

1. La conservation de l'école (bâtiment F228) et de la maison voisine (F66), la conservation de l'intégrité des parcelles (n°1860, n°6783, n°1430) et leur arborisation ;
2. L'inscription de l'école et de la maison voisine à l'Inventaire du Patrimoine et des Sites ;
3. L'établissement d'un Plan de Site sur les parcelles susmentionnées.

A ce jour, cette pétition a recollé le soutien de 2600 citoyens.

Par la présente, nous sollicitons le Conseil d'État afin qu'il nous accorde une entrevue et, dans l'attente d'une réponse que nous espérons positive, nous prions le Conseil d'État d'agréer nos salutations distinguées.

Florance PLOJOUX (présidente)

Annexes : Exemplaires originaux de la pétition.

Copies : M. Guy METTAN, Président du Grand Conseil & Mme Vera FIGUREK, Présidente du Conseil Municipal de la ville de Genève.